



LES ATELIERS DU COLLECTIF MISFITS
62, rue Dessaigne 69400
Villefranche-sur-Saône
☎ 06 33 87 66 05
✉ lesatelierscmp@gmail.com
www.collectifmisfits.fr



ADHESION 2021-2022

ADHÉRENT	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Tél. :	
Email : @	
Etablissement scolaire ou profession :	
Pour les adhérents mineurs	
Nom parent 1 :	Nom parent 2 :
Prénom :	Prénom :
Tél. :	Tél. :
Email : @	Email : @

Avez-vous, ou votre enfant a-t-il, déjà pratiqué ce type d'activité ?
Si oui, où et combien de temps ?
Comment avez-vous connu le Collectif Misfits ?

Atelier souhaité :

<input type="checkbox"/> Eveil	<input type="checkbox"/> Enfants	<input type="checkbox"/> Collégiens	<input type="checkbox"/> Lycéens	<input type="checkbox"/> Adultes	<input type="checkbox"/> Improvisation
<input type="checkbox"/> Grp 1	<input type="checkbox"/> Grp 2	<input type="checkbox"/> Grp 3	<input type="checkbox"/> Grp 4		

Merci d'entourer la mention sélectionnée :

- J'autorise / Je n'autorise pas le Collectif Misfits à utiliser et diffuser les photographies prises dans le cadre des ateliers

Collectif Misfits 62 rue Desseigne 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Association loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Villefranche
SIRET : 818 795 569 00016 – APE : 9499Z – N° licence spectacle : en attente

- Pour les mineurs (**OBLIGATOIRE**) **J'autorise** / **Je n'autorise** pas mon enfant à quitter la salle du Collectif Misfits non accompagné d'un adulte.

Montant annuel de l'inscription aux ateliers :

L'adhésion à l'association est de 15€ pour les nouveaux adhérents.

Nouvel adhérent :

oui non

Total du règlement :

Paiement :

En 1 fois En 3 fois (chèque uniquement)
 En espèce En chèque

Pour les paiements par chèques :

La totalité des chèques est à remettre au moment de l'inscription

- Mettre l'ordre du Collectif Misfits
- Nom de l'émetteur du chèque (dans le cas où celui-ci est différent du nom de l'adhérent) :
.....
- Merci d'inscrire au dos des chèques le nom de l'élève inscrit à l'atelier.

Je souhaite une facture

oui non

Règlement Intérieur du Collectif

Misfits

Diffusion des photographies :

Dans le cas où j'autorise le Collectif Misfits à utiliser et diffuser les photographies prises dans le cadre des ateliers. Je déclare céder par la présente, à titre gracieux, tous les droits d'exploitation commerciale et non commerciale concernant ma photographie et mon image, accompagnées ou non du son enregistré en vue d'exploitation de tout ou partie, au seul profit de ses producteurs, par tous les moyens de diffusion et sur tout support en France et à l'étranger à des fins pédagogiques.

Informations aux adhérents :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Collectif Misfits pour la gestion des activités. Conformément à la loi « informatique et liberté » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant le ou la Président (e) ou à son représentant pendant les prestations.

Modalités d'inscription :

La cotisation d'adhésion à l'association est exigible pour toutes activités, sauf accord du bénévole lors des séances d'inscription.

Une séance d'essai à une activité est possible à condition de vous inscrire au préalable. Vous devrez obligatoirement donner votre règlement avant la 2^{ème} séance. Attention pour les créneaux très demandés, la priorité est aux inscrits ayant donné leur règlement.

Lors d'un règlement en 3 fois, l'intégralité des chèques est donnée à l'inscription et ceux sont seront encaissés à chacun des trimestre (sauf indication contraire par l'adhérent ou son représentant légal)

Les cotisations :

L'adhérent s'engage pour l'année entière (de septembre 2021 à juin 2022) et à moins d'un déménagement ou d'un problème médical grave (sur justificatif), un remboursement au prorata-temporis pourra être envisagé.

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement n'est dû.

Pour des raisons pédagogiques, de contraintes de locaux ou d'équilibre financier, les activités sont prévues avec un nombre minimum et maximum de participants. Si le nombre minimum n'est pas atteint, l'activité peut être annulée et le Collectif Misfits vous rend votre paiement.

Si le nombre maximum est atteint, vous pouvez être placé sur liste d'attente ou remboursé si la prestation n'est plus possible.

Les activités hebdomadaires et sécurité des mineurs :

Par la signature de ce contrat, je m'engage également à respecter les locaux du Collectif Misfits Production (salles de travail, espaces communs), les personnes (équipe du théâtre et participants de l'atelier) ainsi que les horaires de l'atelier.

L'association Collectif Misfits dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors des locaux de l'activité.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur. Une copie de ce dernier pourra être fournie sur simple demande

Les accompagnateurs des mineurs et toute personne ne participant pas à l'activité sont priés de ne pas rester sur le lieu de l'activité.

La prise en charge des mineurs par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et les animateurs sont présents uniquement aux horaires prévus. Par conséquent, ceux-ci ne sont pas en charge de garde des enfants après l'activité. Les parents ou accompagnateurs des mineurs sont responsables de la sécurité de leur enfant dès la fin de l'activité.

Je soussigné(e) _____ (à remplir par l'adhérent, ou par son tuteur légal s'il est mineur), déclare que l'adhérent ne présente pas de contre-indication à la pratique de son inscription.

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" Fait à Villefranche-sur-Saône,

Date :

Signature :

Collectif Misfits 62 rue Desseigne 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Association loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Villefranche

SIRET : 818 795 569 00016 – APE : 9499Z – N° licence spectacle : en attente